



BULLETIN ADHÉSION
> association
2025-2026

Mode de règlement

.....
.....
Bulletin rempli par
.....

Prénom > Nom > Né(e) le >

Adresse >

Code postal > Ville >

Mobile > Fixe > Mail >

Je souhaite être inscrit à la mailing-list de l'Atelier de Beaux Boulons

En cas d'adhésion couple

Prénom conjoint > Nom conjoint > Né(e) le >

Mobile > Fixe > Mail du conjoint >

Je souhaite être inscrit à la mailing-list de l'Atelier de Beaux Boulons

ADHÉSION ANNUELLE

Tarif normal : 60€ / an Tarif étudiant (moins de 26 ans) : 30€ / an Tarif couple : 90€ / an

Je souhaite adhérer à l'association pour l'année 2025-2026

Par chèque (à l'ordre de l'atelier des beaux boulons)

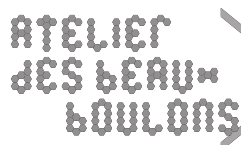
En espèce

Par Virement : **FR76 1027 8025 5200 0207 3490 142**
(Merci de bien vouloir indiquer votre nom et prénom sur l'intitulé du virement)

Fait à >

Signature >

Le >



Association loi 1901 – 12, allée Jacquard 89000 Auxerre
N° Siret : 803 834 431 00014

Conformément à la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée,
ces informations nominatives peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'Association.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données personnelles applicable à compter du 25 mai 2018 :

- vous autorisez
- vous n'autorisez pas

L'Atelier des Beaux Boulons à collecter et enregistrer les données personnelles qui figurent sur ce bulletin d'adhésion.

De plus, l'Atelier des Beaux Boulons s'engage à :

- ne collecter que les données personnelles nécessaires et suffisantes à la gestion des adhésions de ses membres (enregistrement de la date d'adhésion pour renouvellement annuel, facturation et acquittement du paiement de l'adhésion, invitation aux événements et assemblées générales, inscription à la mailing-list communautaire)
- permet à ses adhérents de rectifier ou supprimer leurs données personnelles de la base de données s'ils le souhaitent ;
- s'engage à informer la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) dans un délai de 72h en cas de piratage des fichiers adhérents ;
- tracer l'ensemble des documents collectant les données personnelles de ses adhérents.